

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
CÔTES D'ARMOR

# COMPTE RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUCALEUC

## Séance du 15 juin 2021

### Membres :

- En exercice : 14
- **Présents : 13**
- **Votants : 14**

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

### Présents :

Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

### Absents représentés :

Sylvie LE MOIGNE ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE

### Secrétaire de séance :

Jacques CHEVÉ



### Convocation du 10/06/2021

### Ordre du jour :

- 1) Tarifs 2021 : modification des tarifs de location de la salle polyvalente
- 2) Modification des délégués communaux dans divers organismes : la Chamaille, la Mission locale et la commission communale de contrôle des listes électorales
- 3) Aménagement du centre bourg : choix du maître d'œuvre
- 4) Aménagement du centre bourg : composition du groupe de travail
- 5) Programme de voirie 2021 : choix de l'entreprise
- 6) Réfection de la toiture des vestiaires du terrain de football : choix de l'entreprise
- 7) Pose de portes et fenêtres dans les locaux de la cantine et de la mairie : choix de l'entreprise
- 8) Dinan Agglomération : points d'actualité

*Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été transmis à chaque conseiller avant la présente séance.*

***Le compte rendu de la réunion du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité.***

### **1- Tarifs 2021 : modification des tarifs de location de la salle polyvalente**

*(Délibération n° 30-2021)*

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, rappelle que lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, les tarifs communaux 2021, dont les tarifs de location de la salle polyvalente, ont été votés.

Ces tarifs de location de la salle polyvalente n'intègrent pas les fluides dont l'électricité qui est facturée en plus aux locataires de la salle. La gestion de cette facturation supplémentaire est lourde (relevés des compteurs avant et après le début de la location, confection et transmission d'une facture complémentaire correspondante...) pour des recettes moindres comprise entre 5 et 70 € pour un week-end selon la période de location.

Il est ainsi proposé d'intégrer le coût des fluides dans le prix global de location (prenant ainsi en compte non seulement la consommation électrique mais aussi l'eau et le gaz) et donc de majorer

le prix de location de 50 € pour un week-end et 25 € pour une journée pour chacun des utilisateurs, soit les tarifs suivants :

### Location Salle Polyvalente

<u>TYPE DE MANIFESTATION</u>	<u>UTILISATEURS</u>		
	<u>COMMUNE</u>		<u>HORS COMMUNE</u>
	<u>Associations (1)</u>	<u>Particuliers</u>	
<b>REUNION VIN D'HONNEUR (SANS REPAS)</b>	42 €	61 €	145 €
<b>LOCATION JOURNEE AVEC REPAS (HORS WEEK-END) (2)</b>	110 €	146 €	315 €
<b>LOCATION WEEK-END (3)</b>	201 €	244 €	431 €
<b>JOUR COMPLEMENTAIRE (2)</b>	67 €	86 €	170 €

(1) Les associations communales bénéficient d'une 1<sup>ère</sup> location gratuite

(2) Ces tarifs intègrent les fluides pour 25 €

(3) Ces tarifs intègrent les fluides pour 50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus pour la location de la salle polyvalente.

#### **2- Modification des délégués communaux dans divers organismes : la Chamaille, la Mission locale et la commission communale de contrôle des listes électorales**

(Délibération n° 31-2021)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la démission de Madame LAINÉ Christelle, et à l'élection, lors du dernier Conseil Municipal, au poste de 4<sup>ème</sup> adjointe de Madame RABASTE Samuelle, en charge des affaires sociales et scolaires, il convient de mettre à jour les délégués élus représentant la Commune dans divers organismes.

Suite à un appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, nomme les représentants suivants :

- **La Chamaille** : RABASTE Samuelle, titulaire et Christophe OLLIVIER, titulaire.
- **La Mission Locale** : VERITÉ Samuel, titulaire et RABASTE Samuelle, suppléante.
- **Commission communale de contrôle des listes électorales** : GALLAND Valérie

#### **3- Aménagement du centre bourg : choix du maitre d'œuvre**

(Délibération n° 32-2021)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain rappelle que par délibération du 16 février 2021, Monsieur le Maire avait été autorisé à lancer une consultation des entreprises pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg.

Monsieur MORRY rappelle quelles étaient les modalités de cette consultation en 2 phases :

- Phase 1 : Candidatures

- Dépôt de candidature des cabinets selon le programme de travaux communiqué
- Présélection par le jury avec l'aide de l'ADAC de cabinets autorisés à remettre une offre (présélection au vu des références, compétences, moyens, etc....)

- Phase 2 : offres

- Dépôt d'une offre par les candidats présélectionnés selon le dossier de consultation transmis
- Audition des candidats par le jury

Lors de la première phase, le jury de sélection réuni le 19 avril 2021 a présélectionné 3 cabinets : A3 PAYSAGE / 2LM, ADAO / TIRIAD et ATELIER ERSILIE / SERVICAD

La dernière étape d'audition de ces 3 candidats, par le jury de sélection s'est déroulée le 26 mai 2021. A la suite de cela et selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, un rapport d'analyse des offres a pu être établi avec l'aide de l'ADAC.

Il est donc proposé de suivre l'avis de ce rapport et de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre « ATELIER ERSILIE » de Guer (56) accompagné du cabinet SERVICAD de Cesson-Sévigné (35).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de retenir la proposition faite par le groupement conjoint composé de « L'ATELIER ERSILIE » de Guer (56) et de « SERVICAD INGENIEURS CONSEILS » de Cesson-Sévigné (35) pour un montant global de 69 190, 00 € HT soit 83 028, 00 € TTC répartie ainsi :
  - Tranches ferme A : 20 840, 00 € HT  
*Etude globale sur l'ensemble de la zone*
  - Tranche ferme B : 33 350, 00 € HT  
*Rue des Arts et Métiers et Centralité (2 tranches)*
  - Tranche optionnelle : 15 000, 00 € HT  
*Rue du cimetière, le vieux Bourg, rue de l'école, début de la rue du Chatelet*
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**4- Aménagement du centre bourg : création et composition du groupe de travail**  
(Délibération n° 33-2021)

Monsieur le Maire et Monsieur MORRY Olivier, adjoint, exposent que dans le cadre des futures réunions de travail avec les cabinets ATELIER ERSILIE et SERVICAD, il convient de créer un groupe de travail spécifique à l'aménagement du bourg.

Ils proposent que les membres du jury d'audition soient les membres du groupe de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de créer un groupe de travail spécifique à l'aménagement du centre bourg, dont la composition sera la suivante :
  - Christophe OLLIVIER, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Chrystèle MICHEL, Samuel VÉRITÉ, Sylvie LE MOIGNE et Florian BOUCARD.

**5- Programme de voirie 2021 : choix de l'entreprise**  
(Délibération n° 34-2021)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint, fait le point sur la consultation des entreprises concernant le programme de voirie 2021.

Il rappelle que par délibération du 6 avril 2021, le Conseil Municipal avait fait le choix de lancer une consultation pour 3 chantiers :

- Voie communale de la Croix (*chantier 1*)
- La Haute Freschais (*chantier 2*)
- Voie communale du Pont Monnier (*chantier 3*)

Il explique ensuite que la Commune a reçu de la part de Dinan Agglomération l'information que de gros travaux sur le réseau d'eau potable sont prévus en 2022 sur le secteur de la Croix afin de résoudre certains problèmes concernant la qualité du service rendu dans le secteur. Dinan Agglomération avait été consulté début février, malheureusement leur réponse n'est arrivée que tout début juin.

De ce fait, la commission travaux réuni le 3 juin, a dû prendre la décision de retirer du programme de voirie 2021 le chantier n°1 : voie communale La Croix.

Trois entreprises, EUROVIA, COLAS et EVEN avait remis une offre globale pour les 3 chantiers, elles ont ainsi été contactées afin qu'elles puissent mettre si elles le souhaitent leur offre à jour, une fois le chantier n°1 retiré.

Par ailleurs, la commission travaux en remplacement des travaux de La Croix propose aussi que la Commune engage certains travaux complémentaires :

- Route du Paint Ball
- Patte d'oie Lande du petit chemin
- Petit bout de route de Vaucouleur
- Enrobé sur l'aire de retournement du Pont Monnier
- Pose d'écobox devant le 1 la Mégrais

Après présentation des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **DECIDE** de retenir la proposition faite par l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan (35) pour un montant de 17 390, 50 € HT soit 20 868, 60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à demander un devis complémentaire à l'entreprise COLAS pour les travaux mentionné ci-dessus.

**6- Réfection de la toiture des vestiaires du terrain de football : choix de l'entreprise**  
(Délibération n° 35-2021)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal, que l'entreprise ACROCH'TOIT de Plancoët qui avait été retenue par délibération du 6 avril 2021 pour effectuer la réfection de la toiture des vestiaires du terrain de football a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'honorer la prestation qu'elle avait proposée.

De ce fait l'entreprise COUVERTURE VILLALON PATRICK de Taden, qui avait remis une offre, a été recontactée afin de savoir si sa proposition tarifaire tenait toujours. La réponse a été positive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **DECIDE** de retenir la proposition faite par l'entreprise COUVERTURE VILLALON PATRICK de Taden pour un montant de 9 672, 73 € HT soit 11 607, 28 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **7- Pose de portes et fenêtres dans les locaux de la cantine et de la mairie : choix de l'entreprise** (Délibération n° 36-2021)

Monsieur MORRY Olivier, adjoint rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu au budget 2021 des crédits pour effectuer la réfections complètes de toutes les ouvertures (portes et fenêtre) de la garderie et du réfectoire et pour le changement de la porte d'accès côté rue de la salle du Conseil Municipal de la mairie.

Les ouvertures de la garderie ont été commandées et seront posées en régie par le service technique comme prévu.

Par contre, les ouvertures de la cantine et la porte de la mairie seront fournies et posées par une entreprise, sachant que les fenêtres seront en PVC blanc et les portes en aluminium.

Dans ce cadre, deux entreprises ont été consultées, BEL AIR MENUISERIE de Quévert et MENUISERIE LE GUILLOUZIC De Broons.

Après présentation des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition faite par l'entreprise BEL-AIR MENUISERIE de Quévert pour la fourniture et la pose de portes et fenêtres à la cantine pour un montant de 19 813, 00 € HT soit 23 775,60 € TTC,
- **DECIDE** de retenir la proposition faite par l'entreprise BEL-AIR MENUISERIE de Quévert pour la fourniture et la pose d'une porte de la salle du conseil de la mairie pour un montant de 1 918, 00 € HT soit 2301, 60 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

## **8- Dinan Agglomération : points d'actualité**

### **Future piscine de Dinan Agglomération**

Un nouvel espace aquatique polyvalent devrait voir le jour à Dinan d'ici 2025. Cette nouvelle piscine avec bassin couvert de 25 mètres, bassin nordique extérieur de 50 mètres, espaces de jeux aqualudique intérieur et extérieur, ou encore espace forme, coûtera 25 millions d'euros, avec un reste à charge pour Dinan Agglomération d'environ 15 millions d'euros, des subventions pouvant être perçues à hauteur de 10 millions.

Cette nouvelle piscine sera implantée à Dinan près de la piste d'athlétisme du stade Maurice Benoist sur un terrain de 20 000 m<sup>2</sup> et elle se substituera ainsi aux deux équipements des Pommiers et des Canetons considérés aujourd'hui comme obsolètes.

L'objectif est que le territoire se dote d'un équipement à la fois sportif, ludique et de détente pour les habitants, les scolaires, les associations et visiteurs touristiques.

### **Demande d'adhésion de la Commune de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière conférence des Maires du 14 juin un des sujets abordés fut la demande d'adhésion à Dinan Agglomération de la Commune de Beaussais-sur-Mer qui fait actuellement partie de la « Communauté de communes Côte d'Émeraude »

Cette demande a été actée par la Commune de Beaussais-sur-Mer par une délibération en date du 3 juin 2021. A compter de cette date Dinan Agglomération dispose de 3 mois, soit avant le 3 septembre prochain, pour se prononcer sur cette demande. Pour ce faire un groupe de travail va être mis en place prochainement à l'Agglomération.

Lorsque Dinan Agglomération se sera prononcée sur délibération du Conseil Communautaire, les Communes disposeront à leur tour de 2 mois pour se prononcer.

**La séance du Conseil Municipal est clôturée à 21h20**